

**Les énergies renouvelables c'est bien, c'est nécessaire, c'est même urgent.  
Mais pas n'importe où et pas n'importe comment.**

Notre association entend informer les citoyens de la communauté de communes du canton de Quingey et les communes de la communauté de commune du Val Saint Vitois sur les nuisances et les conséquences que pourrait avoir le projet d'Eoliennes GEANTES en cours sur le territoire des communes de :

**QUINGEY / LOMBARD / BYANS SUR DOUBS et des communes avoisinantes :**

• **Conséquences sur la santé :**

Le bruit est continu et unanimement reconnu comme une nuisance permanente.

De nombreuses pathologies ont été identifiées dans plusieurs pays par des médecins chez des riverains qui séjournent à moins de 10 kilomètres des parcs éoliens en fonctionnement.

Le Sénat australien a émis des recommandations suite aux investigations faites par la Fondation WAUBRA qui a lancé le 29 juin 2011 une alerte internationale pour informer les industriels de l'éolien et tous les élus des risques de l'éolien industriel pour la santé humaine.

Au Japon, les personnes qui vivent près des éoliennes ont commencé à avoir de plus en plus de migraines, des vertiges, des insomnies et autres maladies...

Des plaintes ont d'ores et déjà été déposées au pénal en France mais aussi auprès des tribunaux étrangers par des riverains pour : « mise en danger de la vie d'autrui »

Selon A. Le Pichon, chercheur, les infrasons émis par un parc éolien de 7 éoliennes de 100 mètres de haut se propageraient jusqu'à 5 à 10 Kms, les éoliennes prévues dans ce projet feraient 150 mètres de haut.

L'Académie de médecine recommande une distance minimale de 1 500 mètres des habitations ainsi qu'une classification des parcs éoliens en zone industrielle.

**Exigeons aujourd'hui UN PRINCIPE DE PRECAUTION POUR NOTRE SANTE,  
nos familles et surtout nos enfants et petits enfants.**



• **Dépréciation du patrimoine :**

Une maison à proximité d'une zone éolienne perd au minimum 20 % de sa valeur, jusqu'à 50 % pour les plus proches. Dans le pire des cas elle devient invendable. Testez par vous même en posant la question suivante à des personnes de votre entourage : seriez-vous prêt à acheter une maison avec une zone industrielle éolienne à proximité ?

Les jugements récents des tribunaux confirment une moins value allant dans certains cas jusqu'à 50 % sur la valeur des maisons situées dans un rayon de 2 Kms.

Sont Concernés au plus haut point : Lombard, Quingey, Abbans-Dessus, Byans sur Doubs, Lavans Quingey, Mesmay...

Au Danemark, où les éoliennes ont été introduites en masse depuis 30 Ans, le gouvernement a réagi à la demande publique en arrêtant l'installation de nouvelles éoliennes terrestres, notamment à cause des risques pour la santé .